

ITEMS ON WHICH CANADA REQUESTS TARIFF CONCESSIONS
BY FRANCE

1939 RATES

Item No.		General Tariff	Minimum Tariff	Request
22	Peltries, raw	Free	Free	Bind free entry.
36-2	Cheese, other (cheddar cheese)	300 fr. 100 kgs.	200 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
45-5	Salmon, frozen	400 fr. 100 kgs.	100 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
47-2	Salmon, canned	504.40 fr. 100 kgs.	126.10 fr. 100 kgs.	Reduce to 12 1/2% ad val.
49-4	Lobsters, canned	128.00 fr. 100 kgs.	90.70 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
	plus, licence tax	50 fr. 100 kgs.	50 fr. 100 kgs.	
68-1	Wheat	192.70 fr. 100 kgs.	96.30 fr. 100 kgs.	Reduction of 50% in ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
ex 76-2	Rolled oats	196 fr. 100 kgs.	98 fr. 100 kgs.	Reduction of 50% in ad val. equivalent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
	plus, licence tax	10 fr. 100 kgs.	10 fr. 100 kgs.	
83-2	Certified seed potatoes	60 fr. 100 kgs.	30 fr. 100 kgs.	Remove import embargo and grant free entry.
84-21	Apples, fresh, in containers more than 20 kgs.	16 fr. 100 kgs.	8 fr. 100 kgs.	Bind rate at 12% ad val.
	plus, licence tax	32 fr. 100 kgs.	32 fr. 100 kgs.	
ex 85-12	Dried apples	124.80 fr. 100 kgs.	62.40 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
ex 88-9	Seed for the growing of fibre flax	19 fr. 100 kgs.	19 fr. 100 kgs.	Free entry.
89-2	Seeds for sowing, of lucerne	Free	Free	Bind free entry.
89-5	Seeds for sowing, of clover	Free	Free	Bind free entry.

BY FRANCE

1939 RATES

Item No.		General Tariff	Minimum Tariff	Request
89-8	Seeds for sowing, other kinds	15.60 fr. 100 kgs.	7.80 fr. 100 kgs.	Classify "maize for sowing" under item 89-8 and bind rate at ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
ex 93	Maple syrup	460 fr. 100 kgs.	230 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
	Internal tax	167.40 fr. 100 kgs.	167.40 fr. 100 kgs.	
	NOTE: Maple syrup imported by Tobacco Monopoly for manufacture of tobacco is exempt from internal tax.			
135 bis	Pulpwood	0.20 fr. 100 kgs.	0.10 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept. 1,1939.
1580-1	Tomatoes, preserved, containing in dry extract:			
	Up to 8%	136 fr. 100 kgs.	68 fr. 100 kgs.	15% ad val.
	Over 8 & up to 15% ..	162 fr. 100 kgs.	81 fr. 100 kgs.	15% ad val.
168-3	Cellulose pulp, chemical, dry	16 fr. 100 kgs.	13 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
ex 179 ter B	Asbestos, raw	Free	Free	Bind free entry.
ex 205 bis 1-3	Tantalum	60% ad val.	15% ad val.	Bind rate of 15% ad val.
221A	Copper ore and semi- manufactures	Free	Free	Bind free entry.
221B-1-2	Copper, ingots, slabs, etc.	Free	Free	Bind free entry.
221B (3-4)	Copper, rolled or hammered in bars	180-200 fr. 100 kgs.	45-50 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
222-4	Lead lumps, pigs, bars, slabs, non-argentiferous	48 fr. 100 kgs.	12 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equivalent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
	Plus, licence tax	8 fr. 100 kgs.	8 fr. 100 kgs.	

BY FRANCE

1939 RATES

<u>Item No.</u>	<u>General Tariff</u>	<u>Minimum Tariff</u>	<u>Request</u>
224-2 Zinc lumps, ingots, pigs, bars, slabs ...	68.40 fr. 100 kgs.	17.10 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
Plus, licence tax	10 fr. 100 kgs.	10 fr. 100 kgs.	
225-1 Nickel ore	Free	Free	Bind free entry.
225-2 Nickel, produce of first fusion	Free	Free	Bind free entry.
225-3 Nickel, pure, refined, in ingots	Free	Free	Bind free entry.
232-1 Cobalt ore	Free	Free	Bind free entry.
232(2-3) Cobalt products of first fusion, ingots, lumps..	Free	Free	Bind free entry.
0130-6 Artificial iron oxides pulverized	15 fr. 100 kgs.	3.75 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
01807 Coal tar pitch	0.90 fr. 100 kgs.	0.20 fr. 100 kgs.	Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.
0201 Unspecified chemicals: Synthetic organic ..	80% ad val.	25% ad val.	Bind at 25% ad val.
Other	80% ad val.	20% ad val.	Bind at 20% ad val.
347 bis A Electrical ware of porcelain, without metal parts	Various		Bind at ad val., equi- valent of Minimum tariff as at Sept. 1,1939.
347 bis B Same, with metal parts..	Various		Bind at ad val. equi- valent of Minimum tariff as at Sept.1,1939.

BY FRANCE

1939 RATES

<u>Item No.</u>		<u>General Tariff</u>	<u>Minimum Tariff</u>	<u>Request</u>
4% bis-1	Hides & skins, varnished (patent leather): Kid, sheep, lamb	40% ad val.	10% ad val.	Bind at Minimum tariff rate as at Sept. 1, 1939.
4% bis-2	Other	48% ad val.	12% ad val	Bind at Minimum tariff rate as at Sept. 1, 1939.
4% ter B-2	Calf leather	20% ad val.	5% ad val.	Bind at Minimum tariff rate as at Sept. 1, 1939.
522	Agricultural machines ..	Various		Bind at ad val. equivalent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.
620 LI	Rubber footwear	Various specific rates with floor of 52% ad val. 26% ad val.		Reduce rate to 18% ad val.
623 bis	Felted cloth for paper industry	5330 fr. 100 kgs.	1332.50 fr. 100 kgs.	Bind at ad val. equivalent of Minimum tariff as at Sept. 1, 1939.

NOTE: It is understood that the tariff of France is being revised at present and the right must be reserved to amend this request in the light of a new tariff situation.

COMPLEMENTARY PRELIMINARY LIST
ON WHICH
CANADA REQUESTS CONCESSIONS BY
FRANCE

<u>Item No.</u>	<u>Description</u>	<u>Tariff</u>	<u>Request</u>
95	Orge	50%	25%
187B	Biscuits secs, sucrés	30%	20%
293	Minerais d'aluminium	Free	Bind
360	Métaux radio-actifs (radium)	5%	Bind
399	Oxydes de zinc	20%	Bind
401C	Alumine	15%	5%
415	Oxydes de plomb	20%	Bind
433	Sulfates de nickel	10%	Bind
436	Sels et acides de sélénium	25%	20%
438	Nitrates de nickel	15%	Bind
	" de cobalt	20%	Bind
442	Arséniate de plomb	20%	Bind
444	Carbonates de nickel	30%	20%
	" de cobalt	30%	20%
483	Glycol, éthylène-glycol et dérivés (Whole item instead of part offered in French complementary list)	30%	20%
573	Engrais chimiques azotés (Whole item instead of part offered in French complementary list)	15%	Free
590A	Noirs minéraux	20%	Free
700	Produits de polymérisation thermo- plastiques dérivés de l'éthylène ou de ses homologues (Whole item instead of part offered in French complementary list)	35%	20%
711A	Cauchoucs artificiels	25%	Free
721C	Gants en caoutchoucs	35%	25%
773	Feuilles et feuillets de placage	20%	15%

<u>Item No.</u>	<u>Description</u>	<u>Tariff</u>	<u>Request</u>
779	Bois rabotés, rainés et (ou)		
784	bouvetés	20%	15%
1188B	Panneaux plaqués ou contreplaqués	25%	20%
	Cartons, feutres et papiers		
	d'amiante	30%	25%
1312	(To complete list of requests	20%	10%
1317-19,	already formulated on copper	except 1317,	Free
1323A	and its alloys)		
1333-4	(To complete list of requests	12-25%	8-15%
1337A & B,	already formulated on nickel	8%	5%
1338-9	and its alloys)	18-20%	8-10%
1342-3		8-25%	5-15%
1347	Aluminium brut (lingots, etc.)	35%	15%
1348	Barres, fils, etc., en aluminium	30%	15%
1359A	Magnésium brut (lingots, etc.)	30%	15%
1388	Tungsten	25-45%	10-20%
1758	Matériel électro-thermique de		
	cuisine	25%	20%
1913A	Orgues et similaires	36%	20%
1996	Patins à glace	25%	20%
	Insulating board	Reserved for clarification of tariff item	

PRELIMINARY LIST OF ITEMS ON WHICH CANADA REQUESTS
CONCESSIONS BY FRANCE

(This list supersedes all previous lists)

Former Item No.	New Item No.	Description	Tariff Rate	Request
45 - 5	23 A - 5	Poissons d'eau douce frais: salmonidés: autres	10%	Bind
36 - 2	32 - 4	Fromages: à pâte pressée demi-cuite (cheddar)	20%	Bind
ex 83 - 2	67E-1 et 2	Pommes de terre (de semence, quand accompagnées d'un certificat gouvernemental)	30%	Free Remove embargo
84 A - 21	76A-1 et 2	Pommes de table fraîches	15%	12% Remove licence fees
ex 85 - 12	80B - 1	Pommes séchées de table	15%	Bind
68 - 1	93	Froment, épeautre et méteil	50%	20%
ex 76 - 2	102C-1 et 2	Gruaux, semoules, flocon, etc.: d'avoine	50%	25% Remove license fees
ex 88 - 9	112 F	Graines de lin (de semence)	Free	Bind Remove quota
89 - 2 89 - 5	113 C	Graines à ensemer: graines fourragères	Free	Bind
89 - 8	113 E	Graines à ensemer: autres	Free	Bind
47 - 2	164 - 1	Poissons conservés: salmonidés	30%	12½%
49 - 4	165 - 1	Crustacés conservés	15%	Bind
ex 93	ex 168	Sucre d'érable	130%	20%
158 C - 1	190 A-3 195A-1 et 5 190 A-4	Tomates et sauces de tomates moins de 7% d'extrait sec de 7 à 15% d'extrait sec	30% 30%	15% 15%

Former Item No.	New Item No.	Description	Tariff Rate	Request
ex 179 ter B	263-1-3	Amiante, en roche, fibre ou pulvérisé	Free	Bind
221 A	294	Minerais de cuivre	Free	Bind
222 - 4	295-2	Minerais de plomb	Free	Bind
225 - 1	299	Minerais de nickel	Free	Bind
232 - 1	300	Minerais de cobalt	Free	Bind
0180 J	326	Brai de goudron de houille	Free	Bind
0130-6	404-1	Oxydes de fer artificiels	15%	Bind
0381		For "other chemical products" included under this item, and others not included but for which Canada formerly received the Minimum Tariff, Canada reserves the right to make additional requests when it appears that rates previously in force have been increased under the new tariff structure.		
476 bis 2	736 A to E	Cuir de gros bovins	18 to 25%	Bind
476 ter B-2	737 A et B	Peaux de veaux travaillées	15%	Bind
476 bis 1	737 D	Peaux de veaux vernies	25%	10%
476 bis 1	738 D	Peaux d'équidés travaillées et vernies	25%	10%
476 bis 1	739 B	Peaux d'ovins vernies	25%	10%
476 bis 1	740 A	Peaux de caprins vernies	25%	10%
476 bis 2	741 A to G	Autres peaux travaillées	15%	10%
22	759 B	Pelletteries brutes, autres que lapin	Free	Bind
135 bis	765 A-1	Bois ronds destinés à la papeterie	15%	Free

Former Item No.	New Item No.	Description	Tariff Rate	Request
168 C	822 A-3 to 8	Pâtes à papier sèches, chimiques	25 and 30%	5 and 10%
523 bis	1067 D-1	Tissus feutrés pour papeterie, en laine pure ou mélangée	20%	Bind
620 N-1	1144 B & C	Chaussures à dessus en caoutchouc naturel ou artificiel	30%	18%
620 N-1	1146 A 16-18	Chaussures à dessus en autres matières, à semelles en caoutchouc	30%	18%
221 A	1308	Produits de première fusion du cuivre (mattes)	Free	Bind
221 B-1-2	1310 A to D	Cuivre brut-(blisters, lingots, électrolytique, anodes etc.)	Free	Bind
221 A	1311-1 to 3	Barres, fils et profilés de section pleine en cuivre	15%	5%
221 B-3-4	1311 4-6	Barres, fils et profilés de section pleine en cuivre	20%	10%
225 - 2	1331	Fontes, speiss et mattes de nickel	Free	Bind
225-3	1332 A to C	Nickel pur, brut (lingots, cathodes, anodes, etc.)	8%	4%
224-2	1366 A	Zinc brut (lingots, cathodes, etc.)	20%	10%
	1367-1 & 2	Barres, fils, profilés en zinc (laminés, étirés)	20%	10%
	1368-1 to 4	Feuilles, planches, tôles et bandes en zinc	20%	10%
222 - 4	1376 A-2	Plomb (lingots, blocs, saumons, plaques, etc.) non argentifère	12%	5%

Former Item No.	New Item No.	Description	Tariff Rate	Request
22-4(cont'd)	1377-1	Barres, fils et profilés en plomb non allié	22%	10%
	1378-1	Tables, feuilles et bandes en plomb	20%	10%
232 - 1	1393-A	Cobalt - produits de première fusion (mattes, etc.)	Free	Bind
232 - 2 et 3	1393-A & B	Cobalt affinés en masses brutes	Free	Bind
522	1588 A to E	Matériel de préparation et drainage du sol	20 - 25%	10%
	1589	Semoirs et distributeurs d'engrais	20%	10%
	1590 A to F	Matériel de récolte et de fenaison	25%	10%
	1591 A to C	Matériel de battage et de pressage	20 - 25%	10%
	1594 A-C	Appareils de ferme non dénommés	20 - 22%	10%
	ex Chapitres 91 et 92 et al	Parties et pièces détachées pour machines et appareils pour l'agriculture, quand importées par un producteur ou distributeur de machines et appareils agricoles	Various	10%
347 bis A	1721	Isolateurs en matières céramiques	25%	15%
347 bis B	1723	Pièces en matières isolantes; en matières céramiques	25%	15%

Preliminary List of Items
on which
Canada requests Concessions by
French Guiana

<u>Tariff Item</u>	<u>Description</u>	<u>Present Rate</u>	<u>Request</u>
I	Cattle, live	Free	Bind
VI	Wheat flour	3 p.c.	Bind
	Potatoes: table	15 p.c.	Bind
	certified seed	15 p.c.	Free
25 - 7	Dried cod	35 p.c.	10 p.c.
30	Processed milk	10 and 20 p.c.	Bind
76-A	Apples, fresh	15 p.c.	Bind
826-827	Newsprint paper	30-35 p.c.	15 p.c.

Preliminary List of Items
on which
Canada requests Concessions by
French West Africa

<u>Tariff Item</u>	<u>Description</u>	<u>Present Tariff</u>	<u>Request</u>
42	Whole or skimmed milk, concentrated or not	7 p.c.	Bind
48	Fish products: dried cod or herring	12 p.c.	Bind
49	smoked or salted	Free	Bind
52	Preserved fish	7 p.c.	Bind
	Wheat flour	7 p.c.	Bind
314	Agricultural implements and machinery	Free	Bind
374	Rubber tires and tubes	45 p.c.	20 p.c.

Preliminary List of Items
on which
Canada requests Concessions by
Guadeloupe

<u>Tariff Item</u>	<u>Description</u>	<u>Present Rate</u>	<u>Request</u>
	Cattle, live	10 p.c.	Bind
	Cod: fillets	10 p.c.	Bind
	other	8 p.c.	Bind
	Wheat flour	10 p.c.	Bind
	Common lumber	Free	Bind
30	Processed milk	10 and 20 p.c.	Bind
67E 1 & 2	Potatoes: table	30 p.c.	15 p.c.
	certified seed	30 p.c.	Free
76A	Apples, fresh	15 p.c.	Bind
826-827	Newsprint paper	30-35 p.c.	15 p.c.

Preliminary List of Items
on which
Canada requests Concessions by
Martinique

<u>Tariff</u> <u>Item</u>	<u>Description</u>	<u>Present Rate</u>	<u>Request</u>
I	Live cattle	Free	Bind
III	Dried, salted or smoked cod	10 p.c.	Bind
VI	Wheat flour	12 p.c.	Bind
XI	Common lumber	2 p.c.	Bind
30	Processed milk	10 and 20 p.c.	Bind
67E 1& 2	Potatoes: table	30 p.c.	15 p.c.
	certified seed	30 p.c.	Free
76A	Apples, fresh	15 p.c.	Bind
626-827	Newsprint paper	30-35 p.c.	15 p.c.

Preliminary List of Items
on which
Canada requests Concessions by
St. Pierre and Miquelon

<u>Tariff Item</u>	<u>Description</u>	<u>Present Tariff</u>	<u>Request</u>
I	Live animals	Free	Bind
II	Concentrated milk, 100 kilos	10 frs.	Bind at Ad Val. equivalent
	Fresh butter, 100 kilos	8 frs.	Bind at Ad Val. equivalent
VI	Wheat flour	Free	Bind
	Fresh fruit	Free	Bind
	Potatoes	Free	Bind
IX	Prepared medicines	20 p.o.	Bind
XXIII	Rubber manufactures, 100 kilos	70 frs.	Bind at Ad Val. equivalent
	Rubber boots and shoes, 100 kilos	40 frs.	Bind at Ad Val. equivalent

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA FRANCE
DESIRE OBTENIR DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DU TARIF
AU CANADA.

Tarif	Désignation des marchandises	Unité de perception	Droits actuels	Droits demandés
e	Conserves de viande	Valeur	30%	15%
a	Boyaux nettoyés pour la fabrication des saucisses	"	15%	5%
	Suif	"	17,50%	10%
	Fromages	livre	7 c	3 c
	Confiseries au chocolat	valeur	27,50%	17,30%
	Gingembre et épices, non moulus	"	12,50%	5%
	Muscades et macis, non moulus	"	17,50%	10%
a	Riz glacé	livre	1 c. 1/4	3/4 c.
	Riz nettoyé	100 livres	90 c.	50 c.
a	Biscuits sucrés ou non valant + de 20 c la livre	valeur	30%	10%
d	Graines de millet et de navette	"	9%	7%
e	Graines d'agrostide.	"	30%	20%
e	Graines pour champs, non dénommées	"	9%	7%
76	Graines d'oignons	"	22 1/2 c	franchise
76 d	Graines d'alpiste	valeur	9%	5%
a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues	100 livres	\$ 1.50	franchise
o	Fèves de vanille à l'état naturel	valeur	10%	franchise

78	Plants de fleuristes	valeur	22,50%	15%
79	Plants de fleuristes	"	15%	5%
84	Oignons à leur état naturel	"	30%	10%
85	Champignons et truffes	valeur	20,30%	10%
98	Bananes	Consolidation de la franchise		
99 e	Dattes n.d., en paquets de 2 livres	livre	1.58 c	1 c.
99 f	Figues séchées en paquets	livre	0.675 c	franch
103	Fruits conservés dans l'eau de vie ou autres spiritueux n'ayant pas plus de 40°	gallon et valeur	2 \$ 50 + 60%	\$ 2.50 50%
104	autres spiritueux ayant + de 40°	gallon et valeur	\$ 10 + 30%	\$ 5 + 15%
105 b	Olives et cerises en saumure	valeur	15,75%	10%
105 a	Fruits et écorces cristallisés glacés	"	31,50%	25%
108	Miel	livre	2 1/2 c	consol
109	Noix de toutes sortes y compris les arachides	livre	2 c	1 c
114	Noix sans coques	livre	3 c	3 c
120	Anchois, sardines, pilchards conservés dans l'huile			
	Boîtes pesant:			
	a) de 20 à 36 onces	la boîte	0.04	0.035
	b) de 12 à 20 onces	" "	0.032	0.025
	c) de 8 à 12 onces	" "	0.024	0.02
	d) de - de 8 onces	" "	0.016	0.012
141	Sucre candi et confiserie n.d.	livre et)	0 \$005 +)	0 \$005
158	Alcool éthylique, rhums, whisky	valeur)	30%)	20%
	Cognacs et Armagnacs	Gallon de	\$ 5	\$ 3
	Rhums	preuve	\$ 7	\$ 5
	Liqueurs		\$ 6	\$ 5
		Pour les rhums alignement sur ceux de la Jamaïque.		

Parfumeries à base d'alcool:			
a) en bouteilles ne contenant pas plus de 4 onces	valeur	60%	30%
b) en bouteilles contenant + de 4 onces	gallon et valeur	5 \$ + 40%	5 \$ + 30%
Vins médicaux y compris les vermouths	gallon et valeur	\$ 0.425 + 80%	\$ 0.21 + 40%
Vins de toutes espèces titrant - de 26°	gallon	0 \$ 20	0 \$ 10
Champagnes et tous autres vins mousseux			
a) + d'une pinte et pas + d'un "quart"	dz. de cont.	\$ 7.44	\$ 6
b) + d'une 1/2 pinte et pas + d'une pinte	" " "	\$ 3.72	\$ 3
c) moins d'une 1/2 pinte	" " "	\$ 1.36	\$ 1.50
d) + d'un quart	gallon	\$ 1.75	\$ 1
En outre, pour ces 4 positions: réduction de la taxe de	gallon	\$ 1.75	\$ 1
Papiers de tenture ou papiers teints	valeur	22,75%	20%
Papier à cigarettes non gommé en rouleaux ou en feuillets d'au moins 32 pouces carrés	valeur	15,75%	10%
Papier à cigarettes gommé en rouleaux	"	22,75%	10%
Papeterie, enveloppes et tous articles en papier n.d.	"	22,75%	10%
Papiers à cigarettes gommés ou non, en tubes, livrets, ou paquets	"	22,75	17,50%
Couleurs d'aniline et de goudron de houille pour la teinture, en masses ou en emballages d'au moins une livre			Consolidation du tarif actuel

208 t	Tous produits chimiques et drogues d'une espèce non fabriquée au Canada	valeur	17,50%	5%
216	Acides, n.d., d'une espèce non produite au Canada	valeur	20%	10%
220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceut. :	valeur	20%	17,50%
	a) à l'état sec			
	b) à l'état liquide titrant au + 2 1/2% d'esprit de preuve	"	27,50%	20%
	c) tous autres	"	60%	30%
	d) tout article compris dans le présent N° et comprenant + de 40% d'esprit de preuve	valeur et : gallon	30% + \$ 3	20% + 3
225	Poudre de savon, savon pulvérisé	valeur	24%	20%
230	Savon de Marseille	livre	2 c	1 c
232	Colle forte et gélatine	val.+livre	25% + 5 c	20% + 3
232 b	Colle végétale	valeur	35%	15%
232 c	Gélatine comestible	"	35%	10%
245	Cora, terre correuse, terre de Sienna et d'ambre	"	15%	10%
ex 247 a	Pinceaux pour artistes	"	25%	franchise
252	Huiles d'olive n.d.	"	17%	5%
254	Huiles essentielles, naturelles ou synthétiques n.d.	"	17,50%	4%
286	Poterie en terre ou en grès	"	30%	25%
297	Articles de table en porcelaine, semi porcelaine et en faïence blanche	"	35%	15%
315	Charbons et électrodes n'excédant pas 35 pouces de circonférence	"	franchise	consolidation
316	Charbons de lampes électriques et à arc et charbons de contact	"	32,50%	27,50%

318	Verre à vitre, commun et incolore	Valeur	15%	5%
319	Verres en feuilles et glaces courbées	"	25%	10%
320	Glaces non bisautées en feuilles	"	20%	5%
322	Glaces non dénommées	"	30%	20%
325	Vitraux en ~~verres~~ de couleur et d'ornement	"	27,50%	27%
Ex 325	Vitraux d'art religieux	"	27,50%	franchise
326	(i) Dame-Jeannes, bouteilles	"	27,50%	20%
	(ii) Verrerie de table	"	25%	10%
	a) objets fabriqués en verre, n.d.	"	17,50%	12%
	b) verres en blanc, non colorés	"	3%	5%
354 a	ustensiles creus en aluminium n.d.	"	27,50%	2%
362 b	Articles de toilette de toutes sortes	"	33,75%	20%
362 c	Articles plaqués en nickel	"	30%	27%
365 a	Pièces de métal non plaquées ou étamées	"	25%	20%
365 b	Fils et bandelottes en or, etc ...	"	20%	5%
366	Montres de toutes sortes	"	30%	20%
			avec min. de percept.	sans min. de percept.
396	Tuyaux de fer, de fonte ou d'acier	tonne	\$10.80	\$ 7.50
429	Coutellerie			
	b) couteaux de table	Valeur	30%	20%
	c) canifs, couteaux de poche	"	30%	5%
	d) couteaux n.d.	"	30%	5%
	e) ciseaux et cisailles	"	30%	5%
477	Chaînes silencieuses et à rouleaux	"	20%	15%
407 a	Chaînes de fer et d'acier	"	30%	15%
401	Appareils à incendie	"	30%	15%
427 & 427 a	Machines en fer et acier	"	27,50%	15%

43I b	Erminettes, enclumes, étaux	Valeur	27,50%	10%
43I e	Règles et rubans de mesure	"	25%	10%
43I f	Limes et rapes	"	27,50%	10%
43I g	Compteurs fins ou à demeure	"	20%	10%
433	Bains, baignoires, lavabos	"	25%	10%
439	Bicyclettes et tricycles n.d.	"	27,50%	20%
439 a	Pièces détachées de bicyclettes	"	27,50%	20%
44I	Fusils, carabines, fleurets	"	27,50%	15%
444	Compteurs à gaz	"	30%	20%
445 f	Dynamos, générateurs électriques	"	25%	20%
g	Moteurs électriques	"	25%	20%
h	Isolateurs électriques	"	25%	20%
k	Appareils électriques n.d.	"	25%	20%
n	Compteurs électriques	"	17,50%	10%
45I	Boules, agrafes, pressions	"	27,50%	20%
45I a	Fermetures à glissière	"	27,50%	20%
46I	Coffres forts	"	27%	15%
462	Instruments de physique, photo	"	22,50%	20%
507	Feuilles de placage simples, en palissandre, acajou ou cèdre	"	10%	franchi
a	Feuilles de placage simples n.d.	"	20%	10%
b	Placages de bois de toutes sortes	"	25%	15%
c	Bois contreplaqués	"	30%	17,50%
d	Feuilles de placage, acacia, noyer	"	12,50%	10%
Ex 5II	Raquettes et cadres de raquettes	"	30%	20%
5II b	Cannes à pêche	"	25%	10%
523 j	Cretonnes ombrées, pur coton	"	27,50%	20%
		+ livre +	\$ 0.035	
528	Tulle - bobin de coton blanc, uni	Valeur	25%	15%
529	Broderies, dentelles, tulles	Valeur et	22%	20%
		Livre +	\$ 0.035	
529 a	Dentelles et broderies en coton	Valeur	10,6%	7,5%

530	Dentelles et broderies	Valeur	17.50%	10%
532	Vêtements et articles en coton	"	30%	25%
535 a	Herbes, plantes marines, fibres végétales	"	14%	franchise
537 b	Fils de lin à coudre		22 1/2%	10%
540 a	Tissus pur lin ou chanvre	Valeur	30%	
b	Articles pur lin ou chanvre	Livre	+ 0.035	2%
c	Tissus pour torchons, essuie- merres	"	30% + 0.035	10%
d	Serviettes	"	30% + 0.035	22.50%
			30% + 0.035	25%
543	Dentelles et broderies de lin	Valeur	14%	12.50%
548	Vêtements, habits de fibres végétales	"	30%	25%
549	Laine et poils de chameaux, d'alpaga	"	\$ 0.10	\$ 0.03
551	Filés de laine et de poils	Valeur et Livre	20% + 20 cents	15% + 6 cents
a	Filés de laine importés	Valeur et Livre	17.50 + 15 cents	10% + 5 cents
552	Feutres	Valeur et Livre	22.50% + 17 1/2	15% + 5 cents
553	Couvertures	"	30% + 25 cents	20% + 5 cents
554 b	Tissus composés en tout ou partie de fils de laine ou de poils n.d.	Valeur et Livre	35% + 30 c	22.50% + 12 c.
555	Vêtements et habits en tissus de laine	"	40% + 0.325	30%
558 b	a) Filés de soie artificielle à l'acétate de cellulose	"	30% ou 28 c selon le droit le + élevé	20% 20%

...

	6) Filés de soie autres, n.d.	Livre	30%	20%
550 c	Filés et chaînes de soie y compris les fils à coudre	Valeur	22.50 %	15 %
558 d	Fils de rayonne	"	30% ou 28 c selon le tarif le + élevé	20%
560 a	Tissus de soie	Valeur et yard	36% + \$ 0.10	20%
b	Tissus de soie de 25 pouces au moins de largeur	Valeur	29.25%	20%
c	Velours et peluches de soie de rayonne	Valeur	29.25%	20%
561	Tissus de rayonne ou fils synthétiques	Valeur et Livre	36% + \$ 0.40	20%
562	Tissus n'excédant pas 12 pouces de largeur	Valeur	27.7%	22.50
a	Etoffes tissées, rubans	"	27.7%	22.50

565	Broderies, dentelles, soutaches	valeur	27.7	22.5	
567	Vêtements, habits de soie	"	30	27.50	
a	Vêtements, habits de rayonne	once	31.50 + \$ 0.045	25	
b	Vêtements sacerdotaux	valeur	17.75	12.50	
c	Tissus destinés à la fabrication d'appareils électriques	"	27	15	
568	Vêtements et articles tricotés	"	35		
		à livre	\$ 0.25	20%	
568	a	Chaussettes et bas :			
	1) en laine	valeur et dz de paires	32.50 + \$ 1.35	20	
	2) non dénommées	valeur et dz de paires	20 + \$ 1.35	20	
568	b	Gants et mitaines de toutes sortes	valeur	25	20
569	a	Bérets de laine	"	27 + \$ 58	25
569	i	Chapeaux, coiffes, formes de feutre de poils	valeur	30	22.50
ii	Chapeaux, coiffes, formes en feutre de laine	valeur et dz.	30 30.90	25	
iii	Cloches et formes pour chapeaux n.d.	valeur et dz.	30 + \$ 0.50	25	
v	Chapeaux non dénommés	valeur et dz.	30 + \$ 1.50	25	
569	a ii	Casquettes, bonnets et bérets n.d.	valeur	30 et 29	25
572	Tapis d'Orient et leurs imitations	valeur et pied carré	30 + \$ 0.075	30	
ex 572	Tapisseries des Gobelins, d'Aubusson et de Beauvais faites entièrement à la main, numérotées et signées par l'auteur	"	"	franchise	

557		Pianos et orgues	valeur	24.75	20
558 a		Anches et clarinettes	"	24.75	15
559 b		Harpes	"	24.75	105
560 a		Instrumente de musique en cuivre	"	25	10
561		Peaux à fourrures entièrement préparées	"	13.50	10
562		Cuir à coutures en crous en cuivre	"	25.20	10
604 a		Cuir traité à l'huile, de chèvre et chamois	"	24.75	10
	b	Cuir à sautelles	"	24.75	20
605		Cuir de reptiles	"	15	franchise
605 a		Cuir mouton	"	27.50	"
606		Cuir de vau tanné des Indes Orientales	"	25	20
609		Courroies de transmission	"	25	20
611		Chaussures pour dames	"	25	15
613		Articles de cuir y compris les articles de peau brute	"	25	20
618 b		Bandages en caoutchouc pour voitures de toutes sortes	"	25	22.50
619 b		Gutta perch non ouvrée	"	10	franchise
622		Malles, valises, boîtes à chapeaux	"	30	20
623		Boîtes d'instruments de musique, reticules	"	30	15
624		Ornements de parles, d'albatre	"	24.75	20
7. a 1		Bouffées et joints de toutes sortes n.d.	"	30	15
11		Joints mécaniques en métal	"	30	15
111		Jeux de construction	"	30	10

631 b	Statues et statuettes religieuses	valeur	24.75	franchise
625	Bretelles	"	27	20
629	Parapluies, parasols	"	27	22.50
634	Plumes et articles en plumes	"	23.50	20
647	Bijoux de toute matière pour parures	"	35	25
651	Boutons de toutes sortes	valeur	30	22
		et grosse	\$ 0.05	\$ 0.05
652	Peignes de parure	valeur	25	10
		et grosse	\$ 1.50	\$ 1.50
653	Brosses de toutes sortes	valeur	27	15
653 a	Crayons de plombagine et pastels	"	35	25
656	Pipes à fumer de toutes sortes	"	29.25	17.50
663	Engrais chimiques composés ou fabriqués n.d.	"	5	franchise
670	Meules en abrasifs naturels ou artificiels	"	22.50	15
680 a	Eponges de production marine	"	17.50	franchise
710 a	Emballages de marchandises taxées ad valorem	"	18	10
711	Tous produits non dénommés	"	25	15
800 b	Tissus servant à la couverture de parapluies	"	10	3

Le Canada demande d'une façon générale à bénéficier des avantages de droits qui seraient consentis par le Canada sur le tarif préférentiel britannique.

LISTE COMPLEMENTAIRE ET RECTIFICATIVE DES DEMANDES
DE CONCESSIONS DE LA FRANCE AU CANADA

du :	Désignation des marchandises	Droit actuel	Droit demandé
ref :			
528 :	Tulles bovin de coton blanc unis	25%	5%
537b :	Fils de lain à coudre	22,50%	5%
549 :	laines et poils de chameau, alpaca, chèvre <u>y compris le poil angora</u>	10 c	3 c
554g :	Filtres presses en laine ou poil pour extraction de l'huile	35%	15%
604a :	Cuirs traités à l'huile, peaux de cha- mois	24,75%	5%
608 :	Cuirs simplement tannés n.d.	15,75%	5%
609 :	Courroies de transmission en cuir	25%	10%
625 :	Chapeaux et vêtements en fourrure	30%	20%

LISTE COMPLEMENTAIRE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA FRANCE
DESIRE OBTENIR DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DU TARIF
DU C A N A A

N°	Désignation des marchandises	Unité de perception	Droits	
			actuels	demandés
15	Cire d'abeille	livre	20%	15%
15 a	Cire d'abeille non raffinée (21- bre pour la période du 1.12.46 au 31.12.47)		franchise	consolidat.
18 a	Beurre d'arachides	livre	6 cts	4 cts
19	Cacao en fèves et en pellicules	valeur.	10 %	7 1/2 %
20	Pâte de cacao, ou liqueur, et pâte de chocolat, ou liqueur, non sucré, en blocs ou pains	livre	4 cts	3 cts
20 a	Beurre de cacao	"	3 cts	franchise
21	Pâte de cacao, ou liqueur, et pâte de chocolat, ou liqueur, su- cré, en blocs ou pains d'au moins 2 livres	"	4 1/2 cts	4 cts
26	Café torréfié ou moulu, etc...	"	5 cts	3 cts
27	Café torréfié ou moulu, lorsqu'il n'est pas importé directement du pays de culture ou de production	livre et valeur	{ 5 cts et 10%	{ 3 cts et 7 1/2
28	Café vert, importé directement du pays de production, etc...	livre	5 cts	3 cts
29	café vert, n.o.p	par et } valeur	3 cts et 10%	{ 2 1/4 cts et 7 1/2 %
39 b	Arrowroot	livre	1 1/2 cts	franchise
47	Haricots, n.o.p	livre	1 1/2 cts	franchise
48	Pois, n.o.p.	livre	3/4 cts	franchise
55	Maïs	boisseau	10 cts	franchise
62 a)	Riz non nettoyé, non décortiqué ou paddy	valeur	25%	franchise
64	Sagou et tapioca	valeur	25%	17 1/2 %
71 b)	Graines de trèfle et de luzerne	livre	2 1/4 cts	franchise

.../...

99	Bananes séchées ou évaporées	livre	1/2 ct	franchise
100	Pamplemousses, importées directement etc...	"	1/2 ct	franchise
104 a)	Pulpe de fruits, non sucrée, etc	"	2 1/2 cts	franchise
105	Pulpe de fruits, avec ou sans sucre, n.o.p. et fruits broyés et en gelée	"	2 1/2 cts	franchise
105 d	Gelées, confitures, marmelades, etc	"	3 3/4 cts	2 cts
106 b	Fruits préparés, etc... : ananas	"	4 cts	1 ct
109 a	Arachides fraîches, etc...	"	1 ct	franchise
109 b	Arachides fraîches etc...	"	4 cts.	franchise
110	Noix de coco, n.o.p.	le cat	\$ 1.00	50 cts
111	Noix de coco importées directement etc;...	"	75 cts	franchise
43 a	Coprah	livre	3/4 ct	franchise
121	Poissons conservés dans l'huile n.o.p.	valeur	30%	20%
122	Harengs, excepté le hareng fumé, etc...	"	30%	20%
123	Saumons et tous autres, etc...	"	27 1/2%	17,50 %
142	Tabacs non manufacturés, etc... non dénommés :			
	1) non écoté	livre	40 cts	20 cts
	2) écoté	"	60 cts	30 cts
152	Jus de citron, sirop de fruits et jus de fruits, n.o.p.	valeur	25%	15%
153	Jus de citron brut et concentré non raffiné	Gallon	15 cts.	franchise
225	Cire végétale et minérale non spécifiée ailleurs	livre	7 1/2 cts	5 cts
254	Gomme etc...	valeur	10%	franchise
265 a	Huiles de poisson	valeur	20%	12 1/2
b	Huiles de foie de morue	"	15%	5%
c	Huile de foie de flétan brute ou épurée	"	20%	5%

.../...

277	Huiles de palmès et de palmiste :	valeur :	10%	: franchise
277a	Huile de coprah	"	17 1/2 %	12 1/2%
278	Huile de coco, de palme et de palmiste, non comestible pour la fabrication du savon	"	10%	franchise
278b	Huile d'arachide brute pour le raffinage, etc...	"	10%	franchise
278c	Huile de coco brute pour le raffinage, etc...	"	10%	franchise
498	Roseau, junc, rotin, pas plus manufacturé que fendu	"	10%	franchise
535a	Herbes, algues, mousses et autres végétaux fibreux non dénommés ailleurs, etc... dont fibre de raphia et de sizal et toutes autres	"	12,75%	franchise
535c	Fibres végétales autres que le coton importées par les fabricants de brosses etc...	"	5%	franchise
542	Etoffes tissées principalement ou en partie en fibres végétales à poils dressés etc...	"	24,75%	20%
542a	Etoffes tissées principalement ou en partie en fibres rabanes végétales, etc...	"	27,1/2%	22 1/2 %
570	Paillassons de porte ou de voiture autre qu'en métal	"	30%	25%
571a	Paillassons etc en fibres de coco			
	a 2)			
		par yard carré	4 cts 9 cts	3 cts 7 cts 1/2
616 i	Caoutchouc brut ou gomme élastique non ouvrée n.o.p.	valeur	5%	franchise
616 a	Balata brut non ouvré	"	10%	franchise
648	Pierres précieuses et imitations de pierres précieuses non montées ou serties etc...	"	10%	7,1/3 %
617	Cire d'abeille non blanchie employée pour les usines canadiennes	"	10%	libre

**OFFRES DE CONCESSIONS DE LA FRANCE EN
REPOSE A LA DEMANDE DU CANADA.**

25 AOUT 1949.

No du Tarif :	Dénomination des marchandises :	Protection de 1939 :	Offres de concessions :
Tarif spécial :	Chevaux entiers, hongres et juments :	6 % :	Exemption :
-dg-	: Poulains :	6 % :	Exemption :
-dg-	: Mules et mulats :	3 % :	Exemption :
-dg-	: Anes et anesses :	3 % :	Exemption :
-dg-	: Boeufs, vaches, taureaux, bouvillons, taurillons, génisses et veaux :	Exemption :	Exemption :
-dg-	: Béliers, brebis et moutons :	Exemption :	Exemption :
-dg-	: Farine de froment :	3 % :	3 % :
-dg-	: Pommes de terre à l'état frais importées en toutes périodes :	15 % :	15 % :
25 A t.m.	: Morue simplement salée, séchée ou fumée :	35 % :	30 % :
30 t.m.	: Lait concentré, y compris les babeurres, le lactosérum et la crème concentrée, non sucrés :	10 % :	10 % :
30 t.m.	: Lait concentré, y compris les babeurres, le lactosérum et la crème concentrée, sucrés :	20 % :	15 % :

75 A t.m.	:Pommes de table fraîches	: 15%	: 15%	:
	!!	:	:	:
85 A t.m.	:Papiers et cartons non dénommés, armés en	:	:	:
	:continus, non marqués, ni filigranés, ni	:	:	:
	: satinés, ni frictionnés, en un seul jet, con-	:	:	:
	:tenant plus de 60% de pâtes mécaniques	:	:	:
	: (papier journal)	: 30%	: 30%	:
	:	:	:	:

NOTE : t.m. tarif métropolitain

N° du tarif	Dénomination des marchandises	Protection de 1939	Offres de concessions
Tarif spécial	Boeufs et taureaux	10%	10%
-dq-	Vaches et génisses	10%	10%
-dq-	Bouvillons et taurillons	10%	10%
-dq-	Veaux	10%	10%
-dq-	Béliers, brebis et moutons	10%	10%
-dq-	Porcs	10%	10%
-dq-	Morues, y compris le Klippfish et le flétans	10%	10%
	en filets	8%	8%
	autrement	8%	8%
-dq-	Froment, épeautre, métell		
	{ au taux d'extraction de 70% et au-dessus	10%	10%
	Farines { au taux d'extraction compris entre 70 et 60%	10%	10%
	{ au taux d'extraction de 60% et au-dessus ?	10%	10%
	Bois { Equarris : (80 mm et plus ou sciés,) de 35 mm exclus à	Exempt	Exempt
	communs { autres, : (80 mm exclus ayant : de 2 mm exclus à	Exempt	Exempt
	{ d'épaisseur (35 mm inclus	Exempt	Exempt

Offres de concessions de la France en réponse à la
demande du CANADA

No du tarif	Dénomination des marchandises	Protection de 1939	Offres de concessions
42	Lait complet ou écrémé, naturel, concentré ou stérilisé et crème de lait	7%	7%
48	Poissons secs fumés ou salés : morues et harengs	12%	12%
49	Poissons secs fumés ou salés : autres que morues et harengs	Exempts	Exempts
52	Poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés	7%	7%
383	Farine de froment	7%	5%
314	Machines et appareils agricoles	Exempts	Exempts
374	Chapes, chambres à air, pneumatiques	45%	25%

N° du tarif	Dénomination des marchandises	Protection de 1939	Offres de concessions:
42	Lait complet ou écroumé, naturel, concentré ou stérilisé et crème de lait	7%	7%
48	Poissons secs fumés ou salés : morues et harengs	12%	12%
49	Poissons secs fumés ou salés : autres que morues et harengs	Exempts	Exempts
52	Poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés	7%	7%
383	Farine de froment	7%	5%
314	Machines et appareils agricoles	Exempts	Exempts
374	Chapes, chambres à air, pneumatiques	45%	25%

MARTINIQUEOffres de concessions de la France en réponse
à la demande du CANADA

Le 25 avril 1947

SECRET N°

N° du tarif:	Dénomination des marchandises	Protection:	Offres de :
		de 1939	concessions:
Tarif spécial	Chevaux entiers ou hongres et juments	5%	Exemption
-d₂-	Mules et mulets	1%	"
-d₂-	Boeufs et bouvillons	6%	"
-d₂-	Vaches	Exemption	"
-d₂-	Taureaux, taurillons et génisses de race	"	"
-d₂-	Taureaux, taurillons et génisses autres que de race	6%	"
-d₂-	Béliers, brebis et moutons	4%	"
-d₂-	Porcs et porcelets	4%	"
Tarif métropol.			
25 A	Morue sèche, salée ou fumée	10%	10%
Tarif spécial	Farine de blé	12%	10%
-d₂-	Bois communs sciés ou équarris	2%	Exemption
Tarif métropol.			
30	Laits concentrés, y compris les babeurres, le lacto-sérum et la crème concentrée, sans sucre	10%	10%
T.M. 30	Laits concentrés, y compris les babeurres, le lacto-sérum et la crème concentrée, avec sucre	20%	15%
" 67 E	Pommes de terre (présentée du 1er juillet au dernier jour de février	30%	30%
	présentées (de l'année précédente en dehors de)	30%	25%
	cette période de	30%	30%
	) primeurs		
" 76 A	Pommes de table	15%	15%
" 826	Papiers formés ou continu, non marqués, ni filigranés, ni satinés, ni frictionnés, en un seul jet, contenant plus de 60% de pâtes mécaniques (papier journal)	30%	30%

No du tarif :	Dénomination des marchandises	Protection de 1939	Offres de concessions
Tarif spécial	Chevaux entiers, hongres et juments	6%	Exemption
-d-	Poulains	6%	Exemption
-d-	Mules et Mulets	3%	Exemption
-d-	Anes et anesses	3%	Exemption
-d-	Boeufs, vaches, taureaux, bouvillons, taurellons, génisses et veaux	Exemption	Exemption
-d-	Éléphants, brebis et moutons	Exemption	Exemption
-d-	Farine de froment	3%	3%
-d-	Pommes de terre à l'état frais importées en toutes périodes	15%	15%
25 A t.m.	Morue simplement salée, séchée ou fumée	25%	30%
30 A t.m.	Laits concentrés, y compris les babeurres, le lactosérum et la crème concentrée, non sucrés	10%	10%
30 t.m.	Laits concentrés, y compris les babeurres, le lactosérum et la crème concentrée, sucrés	20%	15%
76 A t.m.	Pommes de table fraîches	15%	15%
826 A t.m.	Papiers et cartons non dénommés, formés en continu, non marqués, ni filigranés, ni satinés, ni frictionnés, en un seul jet, contenant plus de 60% de pâtes mécaniques (papier journal)	30%	30%

NOTE : t.m. * tarif métropolitain

SAINT-PIERRE ET
MIQUELON

Offres de concessions de la France en réponse
à la demande du C A N A D A

25 avr 11 1947

7
-CREF

3000

N ^o du tarif:	Dénomination des marchandises	Protection de 1939	Offres de concessions
1	Animaux vivants de toute espèce	Exempts	Exempts
14	Lait concentré pur ou additionné de sucre et farines lactées	3%	3%
17	Beurre frais, fondu ou salé	1%	1%
32	Farine de froment	Exempts	Exempts
41	Fruits frais	Exempts	Exempts
42	Pommes de terre	Exempts	Exempts
145	Médicaments composés	20%	20%
245	Ouvrages en caoutchouc, gutta-percha et amiante	3%	3%
246	Bottes et chaussures en caoutchouc et tissus caoutchouté	2%	2%

Genève, le 9 mai 1947

Ministère

des

Affaires Etrangères

DELEGATION FRANÇAISE

A LA

CONFERENCE INTERNATIONALE
COMMERCE ET DE L'EMPLOI

- 47 -

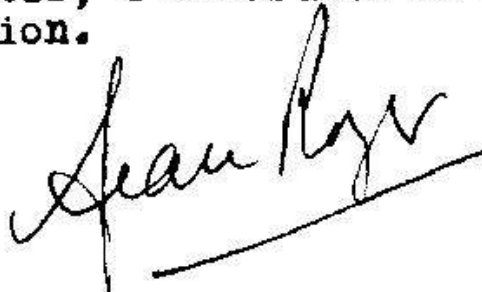
Monsieur le Secrétaire
Exécutif,

J'ai l'honneur de vous remettre,
ci-joint, la liste récapitulative au
7 mai, des offres de la France, en
réponse aux demandes de concessions
formulées par le Canada.

Cette liste a été remise le 9 mai
à la Délégation Canadienne.

Il est bien entendu que ce docu-
ment est réservé à l'information
confidentielle du Secrétariat Exécutif.

Veuillez agréer, Monsieur le
Secrétaire Exécutif, l'assurance de ma
haute considération.



Monsieur le SECRETAIRE EXECUTIF
de la CONFERENCE INTERNATIONALE
COMMERCE ET DE L'EMPLOI

PALAIS DES NATIONS.

Liste des OFFRES de la FRANCE en réponse
aux demandes de concessions formulées par le
CANADA :

SECRET N° 34

Numér du tarif	Dénomination	Offres	
23 A	Poissons d'eau douce frais		
	- Salmonidés, autres	10 %	
32	Fromages de toutes sortes à pâte pressée demi-cuite	15 %	
67 F	Pommes de terre présentées :		
	- du 1 ^{er} juillet au dernier jour de fé- vrier inclus	30 %	
	- en dehors de cette période, pommes de terre de l'année précédente	25 %	
76 A	Pommes fraîches de table	15 %	
80 F	Pommes séchées de table	15 %	
93	Froment, épeautre et méteil	30 %	
98	Maïs, semences et autres	30 %	
102 C	Gruaux, semoules, d'avoine, flocons, au- tres	40 %	
112 F	Graines de lin de semence	franchise	dans la limite d'un contingent
113 H	Graines à semencer de luzerne et de trèfle	8 %	hors contingent
164	Poissons préparés, en boîtes	exemption	
	- Salmonidés	30 %	
165	Crustacés en boîtes	15 %	
168	Sucre d'érable	100 %	
190 A	Légumes en boîtes, tomates, moins de 7 % d'extrait sec	50 %	
	- de 7 % inclus à 15 % exclus	25 %	
263	Amiante (asbeste)	exemption	
294	Minerais de cuivre, y compris les chal- copyrites	exemption	
			régime des jus de fruits n° 125 ..

Numéro du tarif	Dénomination	Offres
295	Minerais de plomb, autres	exemption
299	Minerais de nickel	exemption
300	Minerais de cobalt	exemption
326	Brai de goudron de houille	exemption
404	Oxydes de fer artificiels	~~20 %~~ 15 %
736 E	Cuirs de gros bovins, vernis ou métallisés	20 %
737 A	Peaux de veaux travaillés, autres que	
737 E	Peaux chamoisées, parcheminées, vernies (ou métallisées)	~~20 %~~ 15 %
737 D	Peaux de veaux vernies	20 %
738 D	Peaux d'écuidés vernies	20 %
739 E	Peaux d'ovins vernies	20 %
740 A	Peaux de caprins vernies	
	- chevrettes et chevreaux	20 %
759 A & E	Pelleteries brutes	exemption
765	Bois ronds, communs, conifères	
	- ronds destinés à la papeterie	10 %
822 A	Bâtes à papier sèches de bois de conifères, chimiques:	
	- à la soude	
	- - écorues	25 %
	- - blanchies	27 %
	- au bisulfite	
	- - écorues	22 %
	- - blanchies	27 %
	- autres	
	- - écorues	22 %
	- - blanchies	27 %
1067 D	Articles techniques en tissus	
	- tissus sans fin, tissus feutrés pour papeterie, en laine pure ou mélangée	20 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres
1144 B	Chaussures à semelles en cuir ou en caout- chouc	
	Chaussures dépassant la cheville :	
	Brodequins, demi-bottes, bottes, haute-bottes	25 %
1144 C	Couvre chaussures	25 %
1146 A	Chaussures à semelles en cuir ou en caout- chouc; à dessus en autres matières	
	- chaussures ne dépassant pas la cheville	
	- - autres	
	- - - à semelles en caoutchouc	20 %
1308	Produits de première fusion du cuivre (mattes)	exemption
1310 A à D	Cuivre brut	exemption
1311	Cuivre en barres, fils et profilés, simple- ment laminés, de section ronde, carrée etc.	14 %
1331	Nickel, fontes, mattes, et speiss de ni- ckel	exemption
1332 A	Nickel pur ou allié de manganèse en lingots	8 %
1366 A	Zinc brut en masses brutes, grenailles et poudre	15 %
1367	Farres, fils et profilés de section pleine en zinc, simplement laminés, de section ronde, carrée etc.	18 %
1368	Feuilles, blanches, tôles et bandes de zinc à surface brute	18 %
1376 A	Plomb, lingots, masses brutes etc. en plomb non allié non grenailé	10 %
1377	Farres, fils et profilés de section plei- ne, en plomb ou ses alliages:	
	- en plomb non allié	20 %
1378	Tables, feuilles et bandes en plomb ou ses alliages, non découpées ...	18 %
~~1390 A~~	~~Tantale ou ses alliages:~~	
	~~- brut: poudre~~	~~25 %~~

Numéro du tarif	Dénomination	Offres
~~1390-A~~	~~Tantale ou ses alliages (suite)~~	
~~(suite)~~	~~- déchet et débris~~	~~15 %~~
~~1390-B~~	~~- barres et fils~~	~~35 %~~
~~1390-C~~	~~- plaquettes, feuilles et bandes~~	~~35 %~~
1393 A	Cobalt et ses alliages	
	- produits de première fusion	exemption
1393 B	- affinés en masses brutes, déchets etc.	exemption
1721	Isolateurs en matières céramiques en porce- laine, faïence, etc. sans parties métalli- ques	22 %
	- avec parties métalliques	22 %
1723	Pièces en matières isolantes non montées pour machines, appareils et installations électriques, en matières céramiques en por- celaine, faïences, etc.	22 %
<u>Réserves</u>		
	Nickel autre qu'en lingots	
	Produits chimiques non dénommés	
	1. organiques de synthèse	
	2. autres	
	Machines agricoles	

Liste des OFFRES de la FRANCE en réponse
aux demandes de concessions formulées par le
CANADA
(liste complémentaire)

SECRET N° 37

Numéro du tarif	Dénomination	Offres
736 A	Cuir de gros bovins corroyés : - à tannage végétal	15 %
736 B	- à tannage minéral	15 %
736 C	Cuir chamoisés	10 %
736 D	Cuir hongroyés ou parcheminés	15 %
741 A	Autres peaux travaillées après tannage : Peaux de porcins	15 %
741 B	Peaux de cervidés et antilopins	12 %
741 C	Peaux de chiens	12 %
741 D	Peaux de lapins	12 %
741 E	Peaux de phoques et autres mammifères ma- rins	12 %
741 F	Peaux de reptiles, de batraciens et de poissons	12 %
741 G	Autres	12 %
1311	Barres, fils et profilés de section pleine en cuivre, simplement laminés., autres Nickel pur ou allié de manganèse:	17 %
1332 B	- anodes coulées	8 %
1332 C	Déchets et débris d'ouvrages	8 %
1580 A	Matériel de préparation et de drainage du sol : Arracheuses ...	18 %
1588 B	Appareils à disques ...	18 %
1588 C	Charrues ...	20 %
1588 D	Cultivateurs ...	18 %
1588 E	Herses ...	18 %

à	Numéro du tarif	Dénomination	Offres
	1589	Semoirs et distributeurs d'engrais	18 %
	1590 A à F	Matériel de récolte et de fenaison	20 %
		Matériel de battage et de pressage :	
	1591 A	Batteuses	20 %
	1591 B	Presses à paille ..	18 %
	1591 C	Accessoires de batteuses ...	20 %
		Appareils de ferme:	
	1594 A	- Appareils pour la préparation des aliments:	
		- en fonte	16 %
		- autres	20 %
	1594 B et:	Déchargeurs... et autres	20 %
	C		

ANNEXE
concernant les produits chimiques pour lesquels
le CANADA bénéficiait du Tarif minimum

SECRET n°

Anciens n ^{os} du tarif français	Nouveaux n ^{os} du tarif français	Marchandises	Droits de l'ancien tarif	Droits du nouveau tarif	Offres
02 bis	442	Arséniate de plomb	130 ^f le quintal	25 %	25 %
020	573 B	Sulfate d'ammoniaque pour l'a- griculture	Exempt	15 %	12 %
0117	406	Oxydes de cobalt impurs	Exempt	35 %	30 %
0118		- - autres	3.720 ^f le quintal	35 %	30 %
0136	444	Carbonate de magnésie artificiel	70 ^f le quintal	20 %	20 %
0148	405	Oxydes de nickel	5 %	5 %	5 %
0165 sexiès	432	(Produits résiduels de la fabri- cation des pâtes à papier)	15,29 et 30 ^f le quintal	25 %	20 %
0169	390 B	Oxydes d'urane	620 ^f le quintal	5 %	5 %
0171	455 A	Radium, produits radioactifs	2 et 5 %	5 %	Ex.
0180 J	326	Brai de goudron de houille	0,20 les 100 K°	Ex.	Ex.
0219 B	153	Brai stéarique	Régime Road oils	5 %	5 %
ex. 115	700 A	Acétate de vinyle	78 ^f le quintal	35 %	35 %
ex. 381	349	Sélénium métalloïde	20 %	20 et 25 %	10 et 25 %
ex. 381	349	Tellure	20 %	25 %	25 %
0381 bis	483 A	Ethylène-glycol	200 ^f le quintal	30 %	30 %

Monsieur

Cher Monsieur

Délégation Française
à la
Conférence du Commerce et
de l'Emploi

Genève, 7 Mai 1947

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des exemplaires de la réponse française à la liste complémentaire de demandes de concessions formulées par le Canada, ainsi que de la réponse française aux demandes canadiennes sur les tarifs de St Pierre et Miquelon, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de l'A.O.F. Ces listes ont été remises, le 6 Mai, à la Délégation canadienne.

Il est entendu que les documents ci-joints sont réservés à l'information confidentielle du Secrétariat Central.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de ma haute considération./.

Pour le Secrétaire Exécutif
Unité Préparatoire de la
Conférence Internationale du
Commerce et de l'Emploi.

GENEVE

J. M. [Signature]

Mai 1947

LISTE RECAPITULATIVE au 7 MAI 1947 des OFFRES de la FRANCE
en réponse aux DEMANDES de CONCESSIONS FORMULEES par le CANADA

SECRET n°

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
23 A - 5	: Poissons d'eau douce frais, Salmonidés autres	: 10 %	: 10 %	: cons.
32 - 4	: Fromages à pâte pressée demi-saute (cheddar)	: 15 %	: 20 %	: cons.
67 E 1 et 2	: Pommes de terre (de semences et autres), présentées : : - du 1er juillet au dernier jour de février inclus : - en dehors de cette période, pommes de terre de : l'année précédente	: 30 % : 25 %	: 30 % : 30 %	: franchise : pour les : (p. de terre : de semence : 12 %
76 A 1 et 2	: Pommes fraîches de table	: 15 %	: 15 %	: cons.
80 B - 1	: Pommes et poires séchées de table	: 15 %	: 15 %	: 20 %
93	: Froment, épeautre et méteil	: 30 %	: 50 %	: 25 %
95	: Orge	: 40 %	: 50 %	: franchise
98	: Maïs (de semence et autre)	: 30 %	: 50 %	: pour le maïs : (de semence
102 C	: Gruaux, semoules, grains mondés, perlés, concassés, : flocons, d'avoine	: 40 %	: 50 %	: 25 %
112 F	: Graines de lin (de semence et autres) : : - de semence dans la limite d'un contingent : - autres	: Exemptes : 8 %	: Exemptes : 12 %	: franchise : pour les grai- : nes de semence : (sans contingent
113 C	: Graines de trèfles, de luzerne, de minette, de ray- : grass, de sainfoin, de graminées et autres graines : fourragères	: Exemptes	: Exemptes	: franchise cons.
153	: Braies stéariques et braies de suint	: 5 %	: 5 %	: -
164-1	: Poissons conservés en boîtes, salmonidés	: 30 %	: 30 %	: 12 1/2 %
165-1	: Crustacés et mollusques conservés en boîtes	: 15 %	: 15 %	: cons.
168	: Sucre d'érable	: 100 %	: 130 %	: 20 %
187 B-2,3,4	: Biscuits secs, sans cacao ou contenant moins de : 20 p. 100 de cacao, sucrés	: 30 %	: 30 %	: 20 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
190 A - 4	Légumes conservés sans vinaigre, en boîtes, verres etc. tomates et sauces tomates, renfermant en extrait sec de 7 % inclus à 15 p. 100 exclus (ketchup)	25 %	30 %	15 %
195 A 1 & 5	Jus de légumes (jus de tomates contenant moins de 7 p. 100 en extrait sec), sans sucre, présentés - en boîtes, verres, etc. - autrement, non concentrés	30 % 30 %	30 % 40 %	15 % 15 %
263	Amiante, en roche, en fibres, pulvérisé	Exempt	Exempt	Franchise cons.
293	Minéral d'aluminium (bauxite)	Exempt	Exempt	Franchise cons.
294	Minerais de cuivre, y compris les chalcoppyrites	Exempts	Exempts	Franchise cons.
295 - 2	Minerais de plomb, autres	Exempts	Exempts	Franchise cons.
299	Minerais de nickel	Exempts	Exempts	Franchise cons.
300	Minerais de cobalt	Exempts	Exempts	Franchise cons.
326	Brai de goudron de houille	Exempt	Exempt	Franchise cons.
349	Sélénium et tellure : - sélénium brut à 99,75 p. 100 et moins - autres	10 % 25 %	20 % 25 %	- -
360	Métaux radio-actifs (radium, mésothorium, radiothorium, actinium, polonium, etc.)	5 %	5 %	cons.
390 B	Lessives de soude résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose	20 %	25 %	-
399	Oxyde de zinc	20 %	20 %	cons.
401 C	Alumine fondue (corindon artificiel, alundum) autre que les pierres synthétiques	15 %	15 %	5 %
404 - 1	Oxydes de fer artificiels	15 %	15 %	cons.
405	Oxydes de nickel	5 %	5 %	cons.
406	Oxydes et hydroxyde de cobalt	30 %	35 %	-
411	Oxydes d'uranium Oxydes de plomb :	5 %	5 %	-
415 A	- litharge	15 %	20 %	cons.
415 B	- minium et mine orange	15 %	20 %	cons.
415 C	- bioxyde	15 %	20 %	cons.
432 - 11	Lignosulfites (lessives bisulfiteuses résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose)	20 %	25 %	-

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
23 435 et 24	Sulfate de nickel et sulfate double de nickel et d'ammonium	10 %	10 %	cons.
436	Sels simples ou complexes des acides du sélénium ou du tellure	25 %	25 %	20 %
438-9 et 10	Nitrates :			
	- de nickel	15 %	15 %	cons.
	- de cobalt	20 %	20 %	cons.
442-6 et 7	Arséniate de plomb	20 %	20 %	-
444-13, 14, 18, 19	Carbonates :			
	- de magnésium	20 %	20 %	-
	- de nickel	25 %	30 %	20 %
	- de cobalt	25 %	30 %	20 %
455 A	Sels et composés de radium	Exempt s	5 %	-
483 A	Polyalcools acycliques, diols et leurs dérivés :			
	- éthylène-glycol	30 %	30 %	20 %
	- monochlorhydrine du glycol	30 %	30 %	20 %
	- propylène-glycol	30 %	30 %	20 %
	- autres	30 %	30 %	20 %
	Engrais chimiques azotés, en vrac ou logés dans des emballages d'un poids brut de plus de 25 kg :			
573 A	- chlorure d'ammonium	12 %	15 %	franchise
573 B	- sulfate d'ammonium	12 %	15 %	
573 C	- sulfonitrate d'ammonium et ammonitrates	12 %	15 %	
573 D - 2	- nitrate de sodium synthétique	12 %	15 %	
573 E	- nitrate de calcium	12 %	15 %	
573 F	- nitrate de calcium et de magnésium	12 %	15 %	
573 G	- nitrate d'ammonium	12 %	15 %	
573 H	- cyanamide calcique	12 %	15 %	
573 I	- urée	12 %	15 %	franchise
573 J	- autres	12 %	15 %	
590 A	Noirs minéraux non dénommés ni compris ailleurs	15 %	20 %	

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
	Produits de polymérisation thermoplastiques dérivés de l'éthylène ou de ses homologues, en masses, mor- ceaux, poudres, liquides, déchets et débris, en plaques et feuilles à surface travaillée ou non, en tubes, joncs et bâtons bruts, rectifiés ou autrement ouvrés :			
700 A	- acétate de polyvinyle	35 %	35 %	20 %
700 B	- chlorure de polyvinyle	35 %	35 %	20 %
700 C	- chlorure de polyvinylidène	35 %	35 %	20 %
700 D	- autres esters de polyvinyle	35 %	35 %	20 %
700 E	- copolymères d'esters vinyliques et d'acide acryli- que ou méthacrylique	35 %	35 %	20 %
700 F	- éthers et cétones polyvinyliques	35 %	35 %	20 %
700 G	- dérivés chimiques de l'acétate polyvinylique, al- cools et acétals polyvinyliques	35 %	35 %	20 %
700 H	- dérivés acryliques et méthacryliques	35 %	35 %	20 %
700 I	- carbures polyvinyliques	35 %	35 %	20 %
700 J	- polyéthylènes	35 %	35 %	20 %
700 K	- autres	35 %	35 %	20 %
711 A	Caoutchoucs artificiels	Exempts	25 %	Franchise
721 C	Articles d'hygiène en caoutchouc, gants	30 %	35 %	25 %
	Cuirs de gros bovins curroyés :			
736 A	- à tannage végétal ou synthétique	15 %	18 %	cons.
736 B	- à tannage minéral	15 %	18 %	cons.
736 C	- cuirs chamoisés	10 %	15 %	cons.
736 D	- cuirs hongroyés ou parcheminés	15 %	18 %	cons.
736 E	- cuirs vernis ou métallisés	20 %	25 %	cons.
	Peaux de veau travaillées après tannage :			
737 A	- à tannage végétal ou synthétique	15 %	15 %	5 %
737 B	- à tannage minéral	15 %	15 %	5 %
737 D	- peaux vernies ou métallisées	20 %	25 %	10 %
738 D	Peaux vernies ou métallisées d'équidés	20 %	25 %	-

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
739 B	Peaux vernies, métallisées ou veloutées d'ovins	20 %	25 %	10 %
740 A	Peaux vernies, métallisées ou veloutées de caprins	20 %	25 %	10 %
	Autres peaux travaillées après tannage :			
741 A	- peaux de porcins	15 %	18 %	5 %
741 F	- peaux de cervidés et d'antilopins	12 %	15 %	5 %
741 C	- peaux de chiens	12 %	15 %	5 %
741 D	- peaux de lapins	12 %	15 %	5 %
741 E	- peaux de phoques et autres mammifères marins	12 %	15 %	5 %
741 F	- peaux de reptiles, de batraciens et de poissons	12 %	15 %	5 %
741 G	- autres	12 %	15 %	5 %
	Pelletteries brutes :			
759 A	- lapins et lièvres	Exemptes	Exemptes	franchise cons.
759 B	- autres	Exemptes	Exemptes	franchise cons.
765 A-1	Bois ronds bruts, bois communs, conifères, rondins d'une longueur de moins de 2 m.50 et de tous dia- mètres, destinés à la papeterie	10 %	15 %	franchise
773-1,2,3,5	Feuilles et feuillets de placage :			
	- non raccordés ni jointés, en bois commun	15 %	20 %	15 %
	- raccordés ou jointés	15 %	20 %	15 %
779	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés	18 %	20 %	15 %
784	Panneaux plaqués ou contreplaqués	25 %	25 %	20 %
882 A-3 à 8	Pâtes à papier sèches, de bois, de conifères, chimiques :			
	- à la soude :			
	- - écrues	25 %	30 %	
	- - blanchies	27 %	30 %	
	- au bisulfite :			
	- - écrues	22 %	25 %	
	- - blanchies	27 %	30 %	variées
	- autres :			
	- - écrues	22 %	25 %	
	- - blanchies	27 %	30 %	
1067 D-1	Tissus feutrés pour papeterie et autres usages tech- niques, en laine pure ou mélangée	20 %	20 %	cons.

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
	Chaussures à semelles en cuir ou en caoutchouc, à dessus en caoutchouc :			
1144 B	- chaussures dépassant la cheville	25 %	30 %	18 %
1144 C	- couvre-chaussures	25 %	30 %	18 %
1146 A				
16 à 18	Chaussures à semelles en caoutchouc, à dessus en au- tres matières, ne dépassant pas la cheville, autres :	20 %	30 %	18 %
1188 B	Cartons, feutres et papiers d'amiante, sans caout- chouc ou contenant 5 % et moins de caoutchouc	25 %	30 %	25 %
1 et 2				
1308	Produits de première fusion du cuivre (mattes) Cuivre brut :	Exempts	Exempts	franchise cons.
1310 A	- cuivre pour affinage à 99 p. 100 et moins	Exempt	Exempt	franchise cons.
1310 B	- cuivre affiné thermique à plus de 99 p. 100 et moins de 99,9 p. 100	Exempt	Exempt	franchise cons.
1310 C	- cuivre affiné électrolytique ou thermique à 99,9 p. 100 et plus	Exempt	Exempt	franchise cons.
1310 D	- déchets et débris d'ouvrages	Exempts	Exempts	franchise cons.
1311 1 à 6	Barres, fils et profilés de section pleine en cui- vre, simplement laminés, filés, étirés ou tréfi- lés, écroutés ou non :			
	- de section ronde, carrée, rectangulaire, hexa- gonale ou octogonale	14 %	15 %	5 %
	- autres	17 %	20 %	10 %
1312	Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre	17 %	20 %	10 %
	Cuivre allié à 10 p. 100 et plus de zinc, brut :			
1317 A	- lingots ou masses brutes	Exempts	1 %	franchise
1317 B	- déchets et débris d'ouvrages	Exempts	Exempts	franchise cons.
1318	Barres, fils et profilés de section pleine en cui- vre allié à 10 p. 100 et plus de zinc	17 %	20 %	10 %
1319	Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre al- lié à 10 p. 100 et plus de zinc	17 %	20 %	10 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
1323 - A	Barres d'entretoise en cuivre allié à 10 p. 100 et plus de zinc.	16 %	18 %	10 %
1331	Fontes, mattes et speiss de nickel	Exempt s	Exempt s	franchise cons.
1332 A	Nickel pur ou allié de manganèse, brut :			
	- lingots, cathodes, rondelles, cubes, billes, grenailles	8 %	8 %	4 %
1332 B	- anodes coulées	8 %	8 %	4 %
1332 C	- déchets et débris d'ouvrages	8 %	8 %	4 %
1333	Barres, fils et profilés de section pleine en nickel pur ou allié de manganèse :			
	- non dorés ni argentés :			
	- - filés ou laminés	10 %	12 %	8 %
	- - étirés	13 %	15 %	8 %
	- - tréfilés	22 %	25 %	15 %
	- dorés ou argentés	22 %	25 %	15 %
1334	Tôles, planches, feuilles et bandes en nickel pur ou allié de manganèse	18 %	20 %	15 %
	Alliages de nickel contenant plus de 5 p. 100 et moins de 50 p. 100 de nickel, bruts :			
1337 A	- lingots, rondelles, cubes, billes, grenailles	8 %	8 %	5 %
1337 B	- déchets et débris d'ouvrages	8 %	8 %	5 %
1338	Barres, fils et profilés de section pleine en alliages de nickel contenant plus de 5 p. 100 et moins de 50 p. 100 de nickel :			
	- non dorés, ni argentés :			
	- - filés, laminés ou étirés	16 %	18 %	8 %
	- - tréfilés	18 %	20 %	10 %
	- dorés ou argentés	18 %	20 %	10 %
1339	Tôles, planches, feuilles et bandes en alliages de nickel contenant plus de 5 p. 100 et moins de 50 p. 100 de nickel	18 %	20 %	10 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
	Alliages de nickel contenant 50 p. 100 et plus de nickel, bruts :			
1342 A	- lingots, rondelles, cubes, billes, grenailles	8 %	8 %	5 %
1342 F	- déchets et débris d'ouvrages	8 %	8 %	5 %
1343	Barres, fils et profilés de section pleine en alliages de nickel contenant 50 p. 100 et plus de nickel			
	- en nickel-chrome sans fer, ou contenant moins de 10 p. 100 de fer :			
	- - filés, laminés ou étirés	10 %	20 %	15 %
	- - tréfilés	22 %	25 %	15 %
	- autres :			
	- - non dorés ni argentés :			
	- - - filés, laminés, étirés	10 %	12 %	8 %
	- - - tréfilés	22 %	25 %	15 %
	- - dorés ou argentés	22 %	25 %	15 %
	Aluminium brut :			
1347 A	- lingots, masses brutes, plaques ou billettes	25 %	35 %	15 %
1347 B	- grains, grenailles ou granulés	25 %	35 %	15 %
1347 C	- déchets et débris d'ouvrages	25 %	35 %	15 %
1348 1 à 6	Barres, fils et profilés de section pleine en aluminium, simplement laminés, filés, étirés ou tréfilés, écroutés ou non	25 %	30 %	15 %
1359 A	Magnésium ou ses alliages bruts, en lingots, pains et billettes	25 %	30 %	15 %
1366 A	Zinc brut, en masses brutes (lingots, blocs, ca- thodes etc.) grenailles, poudre	15 %	20 %	10 %
1367 - 1 et 2	Barres, fils et profilés de section pleine en zinc, simplement laminés, filés ou étirés, de section ronde, carrée, rectangulaire, hexagonale ou octogonale	18 %	20 %	10 %
1368 - 1 à 4	Feuilles, planches, tôles et bandes en zinc, à surface brute :	18 %	20 %	10 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
1376 A -2	Plomb brut, lingots, masses brutes, blocs, saumons :			
X 1377-1	plaques, baguettes en plomb non allié non argentifère	10 %	12 %	5 %
1378-1	Barres, fils et profilés de section pleine en plomb :			
	non allié	20 %	22 %	10 %
	Tables, feuilles et bandes en plomb ou ses alliages :			
	non découpées ou découpées de forme carrée ou rec-			
	tangulaire, non cannelées, ni striées, ni cintrées :			
	ni perforées	18 %	20 %	10 %
	Tungstène ou ses alliages :			
	- bruts :			
1388 A	- - poudre	35 %	45 %	20 %
	- - masses brutes, déchets et débris d'ouvrages	20 %	25 %	10 %
1388 B	- barres, tiges, fils et filaments :			
	- - barres à marteler :	33 %	35 %	20 %
	- - autres :	40 %	45 %	20 %
1388 C	- plaquettes	40 %	45 %	20 %
1388 D	- feuilles et bandes	40 %	45 %	20 %
1388 E	- pastilles et contacts	40 %	45 %	20 %
	Tantale ou ses alliages :			
1390 A	- brute :			
	- - poudre	35 %	40 %	15 %
	- - masses brutes, déchets et débris d'ouvrages	15 %	15 %	cons.
1390 F	- barres et fils	35 %	40 %	-
1390 G	- plaquettes, feuilles et bandes	35 %	40 %	-
	Cobalt ou ses alliages :			
1393 A	- produits de première fusion	Exempt s	Exempt s	franchise cons.
1393 B	- affinés en masses brutes, déchets et débris	Exempt s	Exempt s	franchise cons.
	Matériel de préparation et de drainage du sol :			
1588 A	- arracheuses, planteuses et appareils similaires			
	et leurs pièces détachées	18 %	20 %	10 %
1588 B	- appareils à disques et leurs pièces détachées	18 %	20 %	10 %
1588 C	- charrues autres qu'à disques et appareils simi-			
	laires, et leurs pièces détachées	20 %	25 %	10 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
	Matériel de préparation et de drainage du sol (suite):			
1588 D	- cultivateurs et appareils similaires, y compris les "herse canadiennes" et leurs pièces dé- tachées	18 %	20 %	10 %
1588 E	- herse (à l'exception des "herse canadiennes") et appareils similaires, et leurs pièces détachées	18 %	20 %	10 %
1589	Semoirs et distributeurs d'engrais	18 %	20 %	10 %
	Matériel de récolte et de fenaison :			
1590 A	- faucheuses et javaleuses	20 %	25 %	10 %
1590 B	- moissonneuses-lieuses	20 %	25 %	10 %
1590 C	- moissonneuses-batteuses	20 %	25 %	10 %
1590 D	- appareils de fenaison et similaires	20 %	25 %	10 %
1590 E	- batteuses	20 %	25 %	10 %
1590 F	- autres appareils et pièces détachées des appa- reils ci-dessus à l'exception des pièces de bat- teuses	20 %	25 %	10 %
	Matériel de battage et de pressage :			
1591 A	- batteuses à grains	20 %	25 %	10 %
1591 B	- presses à paille et à fourrage	18 %	20 %	10 %
1591 C	- accessoires de batteuses présentés isolément	20 %	25 %	10 %
	Appareils de ferme non dénommés ni compris ailleurs :			
1594 A	- appareils pour la préparation des aliments des animaux et appareils similaires, et leurs pièces détachées :			
	- - appareils et pièces dans lesquels la fonte do- mine en poids	16 %	20 %	10 %
	- - autres	20 %	22 %	10 %
1594 B	- déchargeurs de fourrage, ensileuses, transpor- teurs de fumier, et leurs pièces détachées	20 %	22 %	10 %
1594 C	- autres	20 %	22 %	10 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres	Droits inscrits au tarif	Demandes
	Parties et pièces détachées de machines agricoles importées par des constructeurs ou des distribu- teurs de matériel agricole			10 %
1721-17 à 3	Isolateurs en porcelaine, faïence, grès, poteries	22 %	25 %	15 %
1723 - 3	Pièces isolantes en porcelaine, faïence, grès, po- teries, non montées pour machines, appareils et installations électriques	22 %	25 %	15 %
1758 A	Appareils électrothermiques de cuisine :			
1758 B	- cuisinières	22 %	25 %	20 %
	- fours domestiques, réchauds, tables chaudes, chauffe-plats, grille-pain, rôtissoires et si- milaires	22 %	25 %	20 %
1758 C	- étuves, marmites norvégiennes, séchoirs	22 %	25 %	20 %
1913 A	Instrument à vent à souffle mécanique, instrumen ts :			
	- à tuyaux (orgues et similaires)	35 %	36 %	20 %
1996	Patins à glace et à roulettes et leurs pièces dé- tachées	22 %	25 %	20 %

LISTE FINALE
des OFFRES de la FRANCE au CANADA
concernant les TERRITOIRES de la FRANCE d'OUTRE-MER.

-:-:-:-:-

N° du tarif	Désignation des marchandises	Droit offert
<u>I.-AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE.-</u>		
42	Lait complet ou écrémé, naturel, concentré ou stérilisé et crème de lait	7%
48	Poissons secs fumés ou salés : morues, stockfishs et harengs	12%
49	Poissons secs fumés ou salés:autres	Exemption
52	Poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés	7%
314	Machines et appareils agricoles	Exemption
374	Ouvrages en caoutchouc : - chapes, chambres à air, pneumatiques	25%
Ex 383	Farine de froment	5%

accompanying letter under Australian

N° du tarif	Désignation des marchandises	Droit offert
II. <u>GUADELOUPE</u>		
4 et 6	Boeufs et taureaux	10 %
5 et 7	Vaches et génisses	10 %
7	Bouvillons et taurillons	10 %
8	Veaux	10 %
9	Béliers, brebis et moutons	10 %
12	Porcs	10 %
Ex 46	Morues, y compris le Klippfish et le flétan :	
	{ en filets	10 %
	{ autrement	8 %
68	Froment, épeautre, méteil :	
	{ au taux d'extraction de 70 % et	
	{ au dessus	5 %
	- Farines { au taux d'extraction compris	
	{ entre 70 et 60 %	5 %
	{ au taux d'extraction de 60 % et	
	{ au dessous	5 %
	{ Equarris { 80 mm et plus	Exempt
	{ ou sciés { de 35 mm exclus à	
	{ 80 mm exclus	Exempt
Ex 128	Bois { autres { de 2 mm exclus à	
bis -	communs { ayant { 35 mm inclus	
131	{ d'épais.	Exempt
	{ seur	

N° du tarif	Désignation des marchandises	Droit offert
III. <u>GUYANE FRANCAISE</u>		
1	Chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au dessus	Exemption
1	Poulevins	d°
2	Mules et mulets	d°
3	Anes et anesses	d°
4	Boeufs	d°
5	Vaches	d°
6	Taureaux	d°
7	Bouvillons, taurillons et génisses	d°
8	Veaux	d°
9	Béliers, brebis et moutons	d°
Ex 68	Farines de froment	d°
63	Pommes de terre à l'état frais importées en toutes périodes	15 %

N° du tarif	Désignation des marchandises	Droit offer
IV. <u>MARTINIQUE</u>		
1	Chevaux entiers ou hongres et juments quel que soit leur âge	Exemption
2	Mules et mulets	d°
4	Boeufs	d°
5	Vaches	d°
6 - 7	Taureaux, taurillons et génisses	d°
9	Béliers, brebis et moutons	d°
12	Porcs	d°
13	Porcelets du poids de 15 Kgs et au dessous	d°
Ex 68	Farines de blé	5 %
Ex 128bis	Bois communs sciés ou équarris, autres (à l'expection de ceux destinés à la fabrication des fûts)	Exemption

N° du tarif	Désignation des marchandises	Droit offert
	V. <u>ST. PIERRE & MIQUELON</u>	
1	Animaux vivants de toute espèce	Exemption
Ex II	Lait concentré pur ou additionné de sucre et farines lactées	3 %
Ex II	Beurre frais, fondu ou salé	1 %
Ex VI	Farine de froment	Exemption
Ex VI	Fruits frais	Exemption
Ex VI	Pommes de terre	Exemption
Ex XX	Médicaments composés	20 %
Ex XXXIII	Ouvrages en caoutchouc, gutta-percha et amiante, de toutes façons y compris les vêtements confectionnés ou non	3 %
Ex XXXIII	Bottes et chaussures en caoutchouc et tissus caoutchouté	2 %